

**PROCÈS-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024 A 11 h 30**

Présents : Jean-René PÉRON, Christian LEGOUT, Brigitte MERRER, Antoine HENRY, Cédric FÉAT, Solène QUEINNEC, Thierry QUIGUER, Carle PARCHEMINAL

Absents/excusés : Sébastien PERON, Kevin LE GALL, Nathalie LAYOUR, Mélanie BRASSEUR

Procuration : Kevin LE GALL à Jean-René PÉRON, Sylvain CHAMLEY à Christian LEGOUT, Mélanie BRASSEUR à Antoine HENRI

Secrétaire de séance : Christian LEGOUT

OUVERTURE DE SÉANCE : 11h30

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

**D55- DECISION MODIFICATIVE NUMERO 5 EXERCICE 2024**

Le Maire propose la décision modificative suivante :

➡ En section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	
<b>Chapitre 014 :</b>	
Article 7391112 : « Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants »	+ 137
<b>Chapitre 065 :</b>	
Article 65311 : « Indemnités de fonction »	- 137

➡ En section d'investissement :

Dépenses d'investissement	
<b>Chapitre 016</b>	+ 1300
- Article 1641 : « Emprunts en euros »	
<b>Chapitre 020</b>	+ 450
- Article 2051 : « Concessions et droits similaires »	- 1 300
<b>Chapitre 021</b>	- 450
- Article 21351 : « Bâtiments publics »	- 200 000
	<b>Total : - 201 750</b>
- Article 2181 : « Installations générales, agencement et aménagements divers »	- 31 000
- 21848 : « Autres matériels de bureau et mobiliers »	- 1 000
- Article 2188 : « Autres »	- 98 000
	<b>TOTAL = - 331 750</b>
<b>Chapitre 023</b>	
-Article 2313 : « Construction »	+ 330 000

Adopté à l'unanimité

**D60- PREFINANCEMENT DES SUBVENTIONS : CRÉDIT A COURT TERME A TAUX VARIABLE SUR 24 MOIS**

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 250 000 euros.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du crédit de trésorerie à court terme de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité

**D61- DECISION MODIFICATIVE NUMERO 6**

Le Maire propose la décision modificative suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	
<b>Chapitre 011</b>	
Article 615 231 « Voiries »	- 29 000
<b>Chapitre 012</b>	
Article 641110 « Personnel Titulaire »	- 11 000
Article 64 1310 « Personnel non titulaire »	- 10 000
	<b>TOTAL : 21 000</b>
<b>Chapitre 023</b>	
« Virement à la section d'investissement »	+ 50 000

En section d'investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
<b>Chapitre 027</b>		<b>Chapitre 021</b>	
Article 276348 : Autres communes	+ 50 000	« Virement de la section de fonctionnement »	+ 50 000

Adopté à l'unanimité

**D62- VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024 : LOTISSEMENT « LES HÉRISONS »**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe « Lotissement les hérissons » de la commune du Cloître Saint Thégonnec arrêté comme suit :

Section de fonctionnement en Recettes et en Dépenses	180 000 €
Section d'investissement en Recettes et en Dépenses	180 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>360 000 €</b>

Adopté à l'unanimité

Le 6 Décembre 2024  
Le Maire,  
Jean-René PERON

